

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Invisible Oil Care EU

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** : Invisible Oil Care EU  
**Code du produit** : 2101  
**Type de produit** : Liquide.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| Utilisations identifiées                                |
|---------------------------------------------------------|
| Huile<br>Traitement du bois<br>Utilisation en intérieur |

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

WOCA Denmark A/S  
Tværvej 6  
6640 Lunderskov  
Denmark  
Tel: +45 99585600

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : info@wocadenmark.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Organisme de conseil/centre antipoison national

**Numéro de téléphone** : Belgisch Antigifcentrum  
Bel gratis 070 245 245  
8002 5500, vanuit Groothertogdom Luxemburg  
elke dag, 24 op 24 uur

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.  
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Mention d'avertissement** : Pas de mention d'avertissement.  
**Mentions de danger** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Conseils de prudence**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

|                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Généralités                                                                                                                                                                               | : P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.<br>P102 - Tenir hors de portée des enfants.<br>P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.                                                                         |
| Prévention                                                                                                                                                                                | : Non applicable.                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Intervention                                                                                                                                                                              | : Non applicable.                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Stockage                                                                                                                                                                                  | : Non applicable.                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Élimination                                                                                                                                                                               | : Non applicable.                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Éléments d'étiquetage supplémentaires                                                                                                                                                     | : Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.<br>Fiche de données de sécurité disponible sur demande.<br>Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards. |
| Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux | : Non applicable.                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Exigences d'emballages spéciaux                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants                                                                                                               | : Non applicable.                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Avertissement tactile de danger                                                                                                                                                           | : Non applicable.                                                                                                                                                                                                                                                                           |

2.3 Autres dangers

|                                                                                                           |                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII | : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB. |
| Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification                                               | : Aucun connu.                                                                   |

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

| Nom du produit/composant     | Identifiants                                            | %     | Classification                                                                                                                                                                             | Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA                      | Type    |
|------------------------------|---------------------------------------------------------|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|---------|
| dioxyde de titane            | CE: 236-675-5<br>CAS: 13463-67-7<br>Index: 022-006-00-2 | ≤3    | Carc. 2, H351 (inhalation)                                                                                                                                                                 | -                                                                        | [1] [*] |
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | CE: 220-120-9<br>CAS: 2634-33-5<br>Index: 613-088-00-6  | <0.05 | Acute Tox. 4, H302<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318<br>Skin Sens. 1, H317<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus. | ETA [oral] = 1020 mg/kg<br>Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0.05%<br>M [aigu] = 1 | [1]     |

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[\*] La classification en tant que cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges mis sur le marché sous la forme de poudre contenant 1 % ou plus de particules de dioxyde de titane ayant un diamètre ≤ 10 µm qui ne sont pas liés dans une matrice.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

|                           |                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Généralités               | : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.      |
| Contact avec les yeux     | : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.                                              |
| Inhalation                | : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. |
| Contact avec la peau      | : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyeur cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.                                                   |
| Ingestion                 | : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.                                                                             |
| Protection des sauveteurs | : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.                                                                                                                            |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|                          |                                                                                                                                                                       |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Note au médecin traitant | : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. |
| Traitements spécifiques  | : Pas de traitement particulier.                                                                                                                                      |

Voir Information toxicologique (section 11)

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers dus à la substance ou au mélange** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

**Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** : Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

**6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de la vapeur, de la brume ou du brouillard.  
Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.  
Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).  
Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.  
Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.  
Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.  
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale.

#### Notes sur le stockage en commun

Tenir éloigné de : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

#### Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.

Conserver le récipient bien fermé.

Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandations** : Non disponible.

**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

#### Indices d'exposition biologique

Aucun index d'exposition connu.

**Procédures de surveillance recommandées** : Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes :  
Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage)  
Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques)  
Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques)  
Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### DNEL/DMEL

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

| Nom du produit/composant                                      | Type | Exposition              | Valeur              | Population          | Effets     |
|---------------------------------------------------------------|------|-------------------------|---------------------|---------------------|------------|
| dioxyde de titane<br><br><br><br>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | DNEL | Long terme Inhalation   | 28 µg/m³            | Population générale | Local      |
|                                                               | DNEL | Long terme Inhalation   | 170 µg/m³           | Opérateurs          | Local      |
|                                                               | DNEL | Long terme Voie cutanée | 0.345 mg/kg bw/jour | Population générale | Systémique |
|                                                               | DNEL | Long terme Voie cutanée | 0.966 mg/kg bw/jour | Opérateurs          | Systémique |
|                                                               | DNEL | Long terme Inhalation   | 1.2 mg/m³           | Population générale | Systémique |
|                                                               | DNEL | Long terme Inhalation   | 6.81 mg/m³          | Opérateurs          | Systémique |

PNEC

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Protection des yeux/du visage** : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.
- Protection de la peau**
- Protection corporelle** : Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Non disponible.
- Odeur** : Légère odeur.
- Seuil olfactif** : Non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Point de fusion/point de congélation

: Non disponible.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

: Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz)

: Non disponible.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

: Non disponible.

Point d'éclair

:

| Nom des composants | Vase clos |      |         | Vase ouvert |    |         |
|--------------------|-----------|------|---------|-------------|----|---------|
|                    | °C        | °F   | Méthode | °C          | °F | Méthode |
| éthylbenzène       | 23        | 73.4 |         |             |    |         |

Température d'auto-inflammabilité

:

| Nom des composants              | °C  | °F    | Méthode |
|---------------------------------|-----|-------|---------|
| (2-méthoxyméthylethoxy)propanol | 207 | 404.6 | EU A.15 |

Température de décomposition

: Non disponible.

pH

: 7.5 à 8.5

Viscosité

: Non disponible.

Solubilité(s)

:

| Support      | Résultat           |
|--------------|--------------------|
| l'eau froide | Facilement soluble |
| l'eau chaude | Facilement soluble |

|                                       |                   |
|---------------------------------------|-------------------|
| Solubilité dans l'eau                 | : Non disponible. |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Non applicable. |
| Pression de vapeur                    | :                 |

| Nom des composants         | Pression de vapeur à 20 °C |     |         | Pression de vapeur à 50 °C |     |         |
|----------------------------|----------------------------|-----|---------|----------------------------|-----|---------|
|                            | mm Hg                      | kPa | Méthode | mm Hg                      | kPa | Méthode |
| ammoniac, solution aqueuse | 360.03                     | 48  |         |                            |     |         |
| eau                        | 23.8                       | 3.2 |         |                            |     |         |

|                                |                     |
|--------------------------------|---------------------|
| Densité relative               | : Non disponible.   |
| Masse volumique                | : 0.98 à 1.12 g/cm³ |
| Densité de vapeur              | : Non disponible.   |
| Caractéristiques particulières |                     |
| Taille des particules moyenne  | : Non applicable.   |

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Propriétés explosives  | : Non disponible. |
| Propriétés comburantes | : Non disponible. |

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité



RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
- 10.2 Stabilité chimique

: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4 Conditions à éviter

: Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.
- 10.5 Matières incompatibles

: Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

| Nom du produit/composant     | Résultat        | Espèces | Dosage     | Exposition |
|------------------------------|-----------------|---------|------------|------------|
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | DL50 Voie orale | Rat     | 1020 mg/kg | -          |

- Conclusion/Résumé

: Non disponible.

| Nom du produit/composant     | Voie orale (mg/kg) | Voie cutanée (mg/kg) | Inhalation (gaz) (ppm) | Inhalation (vapeurs) (mg/l) | Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l) |
|------------------------------|--------------------|----------------------|------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------|
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | 1020               | N/A                  | N/A                    | N/A                         | N/A                                           |

| Nom du produit/composant     | Résultat                   | Espèces | Potentiel | Exposition            | Observation |
|------------------------------|----------------------------|---------|-----------|-----------------------|-------------|
| dioxyde de titane            | Peau - Faiblement irritant | Humain  | -         | 72 heures<br>300 ug l | -           |
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | Peau - Faiblement irritant | Humain  | -         | 48 heures 5 %         | -           |

- Conclusion/Résumé

: Non disponible.



RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

| Nom du produit/<br>composant | Voie<br>d'exposition | Espèces | Résultat      |
|------------------------------|----------------------|---------|---------------|
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | peau                 | cobaye  | Sensibilisant |

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Non disponible.

Autres informations : Non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.  
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et n'est pas classé comme étant dangereux pour l'environnement, mais il contient une ou plusieurs substances dangereuses pour l'environnement. Voir Rubrique 3 pour plus de détails.

| Nom du produit/<br>composant | Résultat                                                                                         | Espèces                                                                                                         | Exposition                          |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | Aiguë CE50 97 ppb Eau douce<br>Aiguë CL50 10 à 20 mg/l Eau douce<br>Aiguë CL50 167 ppb Eau douce | Daphnie - <i>Daphnia magna</i><br>Crustacés - <i>Ceriodaphnia dubia</i><br>Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i> | 48 heures<br>48 heures<br>96 heures |

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

- Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.
- Déchets Dangereux : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE.
- Considérations relatives à l'élimination : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État. Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, il est possible que le code de déchets initial du produit ne s'applique plus et qu'il faille lui assigner un nouveau code. Pour plus d'informations, contacter l'autorité locale de gestion des déchets.

Emballage

- Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.
- Considérations relatives à l'élimination : À l'aide des informations fournies dans cette fiche de données de sécurité, obtenir un avis de l'autorité de gestion des déchets pertinente pour la classification des récipients vides. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou reconditionnés. Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigences légales nationales ou locales en terme de déchets.

| Type d'emballage  | Catalogue Européen des Déchets |                                                                             |
|-------------------|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Boîte de conserve | 08 01 12                       | déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11 |

Invisible Oil Care EU

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

|                                                   | ADR/RID         | IMDG            | IATA            |
|---------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification        | Non réglementé. | Non réglementé. | Non réglementé. |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | -               | -               | -               |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport        | -               | -               | -               |
| 14.4 Groupe d'emballage                           | -               | -               | -               |
| 14.5 Dangers pour l'environnement                 | Non.            | Non.            | Non.            |

Informations complémentaires

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** : Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation  
Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.  
Substances extrêmement préoccupantes  
Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

| Nom du produit/composant     | %    | Désignation [Utilisation] |
|------------------------------|------|---------------------------|
| octaméthylcyclotétrasiloxane | ≤0.1 | 70                        |

**Étiquetage** : Non applicable.  
Autres Réglementations UE

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**COV** : Les dispositions de la directive 2004/42/CE relative aux COV s'appliquent à ce produit. Consulter l'étiquette et/ou la fiche de données techniques du produit pour obtenir plus d'informations.

**COV du produit prêt à l'emploi** : Non disponible.

**Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air** : Non inscrit

**Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Eau** : Non inscrit

**Précurseurs d'explosifs** : Non applicable.

**Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)**

Non inscrit.

**Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)**

Non inscrit.

**les polluants organiques persistants**

Non inscrit.

**Directive Seveso**

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

**Réglementations Internationales****Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques**

Non inscrit.

**Protocole de Montréal**

Non inscrit.

**Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants**

Non inscrit.

**Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)**

Non inscrit.

**Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds**

Non inscrit.

**Liste d'inventaire**

**Canada** : Indéterminé.

**États-Unis** : Tous les composants sont actifs ou exemptés.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Code FIPEC** : 8

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

RUBRIQUE 16: Autres informations

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
DMEL = dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
N/A = Non disponible  
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques  
PNEC = concentration prédite sans effet  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
SGG = Groupe de séparation  
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

| Classification | Justification |
|----------------|---------------|
| Non classé.    |               |

Texte intégral des mentions H abrégées

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H302<br>H315<br>H317<br>H318<br>H351<br>H400 | Nocif en cas d'ingestion.<br>Provoque une irritation cutanée.<br>Peut provoquer une allergie cutanée.<br>Provoque de graves lésions des yeux.<br>Susceptible de provoquer le cancer.<br>Très toxique pour les organismes aquatiques. |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

|                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox. 4<br>Aquatic Acute 1<br><br>Carc. 2<br>Eye Dam. 1<br><br>Skin Irrit. 2<br>Skin Sens. 1 | TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4<br>TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1<br>CANCÉROGÉNITÉ - Catégorie 2<br>LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1<br>CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2<br>SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Date d'impression** : 16 Septembre 2024

**Date d'édition/ Date de révision** : 16 Septembre 2024

**Date de la précédente édition** : 30 Septembre 2022

**Version** : 5

Avis au lecteur

Les renseignements que contient cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations en vigueur. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences en termes de santé, de sécurité et d'environnement relatives à notre produit et non pas comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à une application particulière de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable, de la part du fournisseur, des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu professionnel de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.